NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/2009/5 22 juillet 2009

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

# COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Cinquante-huitième session Genève, 22-25 septembre 2009 Point 8 de l'ordre du jour provisoire

#### PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2010-2014

## Note du secrétariat<sup>1</sup>

- 1. Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) a approuvé son précédent programme de travail à sa cinquante-troisième session en 2007 (ECE/TRANS/WP.1/2007/4, ECE/TRANS/WP.1/113).
- 2. À sa soixante-dixième session, en 2008, le Comité des transports intérieurs (CTI) a demandé à ses organes subsidiaires d'examiner leur programme de travail tous les deux ans. Toutefois, un tel arrangement n'empêchait pas les organes subsidiaires du Comité de modifier leur programme tous les ans si cela s'avérait nécessaire (ECE/TRANS/200, par. 120).
- 3. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner son projet de programme de travail pour la période 2010-2014, et notamment déterminer s'il convient de conserver le rang de priorité attribué aux divers éléments du programme et se pencher sur les résultats escomptés pour la prochaine période biennale, c'est-à-dire d'ici à 2011. Le texte que le secrétariat propose de supprimer est biffé; les adjonctions sont en caractères gras.
- 4. En rédigeant le présent programme de travail, le secrétariat a tenu compte du fait que la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies a demandé que les comités sectoriels réalisent des évaluations bisannuelles de leurs sous-programmes respectifs. Les raisons de cette demande sont brièvement rappelées ci-après. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés par le secrétariat ont également été incorporés dans le programme de travail.

<sup>1</sup> Le présent document a été soumis tardivement, en raison d'un manque de ressources.

GE.09-23394 (F) 130809 200809

### I. RAPPEL DES FAITS

- 1. À sa soixante-neuvième session (6-8 février 2007), le Comité des transports intérieurs a été informé que la Commission économique pour l'Europe avait demandé que les comités sectoriels réalisent des évaluations bisannuelles de leurs sous-programmes respectifs et tiennent compte des résultats de ces évaluations pour établir leur programme de travail (ECE/TRANS/192, par. 110).
- 2. Les évaluations bisannuelles visent à donner aux pays l'occasion de travailler de concert avec le secrétariat pour examiner et réaffirmer, sur une base permanente, la pertinence de leurs activités. Les résultats de ces évaluations devraient contribuer à une gestion efficace du programme à tous les niveaux, en permettant de démontrer le succès des réalisations escomptées, de définir des domaines d'action prioritaires pour l'avenir et d'apporter en temps utile des ajustements progressifs. Enfin, les résultats de ces évaluations devraient être utilisés pour justifier des phases ultérieures de la gestion du programme, telles la définition de priorités et la redistribution des ressources en fonction de ces priorités.
- 3. Ces évaluations bisannuelles sont effectuées pour la première fois pendant l'exercice biennal 2008-2009. En 2008, le Comité des transports intérieurs est convenu des réalisations escomptées par groupes d'activité ainsi que des indicateurs de succès et des méthodes de mesures s'y rapportant.
- 4. Il est demandé aux groupes de travail, notamment au WP.1, d'évaluer, tous les deux ans, les résultats de leurs activités en fonction des réalisations escomptées et des indicateurs connexes définis au début du cycle de deux ans. À cette fin, ils devraient examiner les comptes rendus d'exécution établis par le secrétariat et consistant en une évaluation, à la fois qualitative et quantitative, des résultats obtenus.
- 5. En 2010, le Comité examinera les projets de compte rendu d'exécution établis par le secrétariat pour chaque réalisation escomptée. Il devrait examiner les enseignements qui en seront tirés et, s'il y a lieu, prendre des mesures programmatiques. Le Président du Comité sera invité à rendre compte au Comité exécutif des principales conclusions tirées de ces évaluations.

### II. CRITÈRES PROPOSÉS

6. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés par le secrétariat pour le WP.1 sont les suivants:

### a) <u>Réalisations escomptées</u>:

Renforcement de la mise en œuvre des Conventions de Vienne de 1968 sur la circulation et la signalisation routières et des Accords européens de 1971 les complétant;

## b) Indicateur de succès 1:

Nombre de nouvelles Parties contractantes aux Conventions et aux Accords européens;

c) <u>Indicateur de succès 2</u>:

Nombre de séminaires et d'ateliers demandés par les pays membres;

d) Indicateur de succès 3:

Nombre de participants aux séminaires et aux ateliers.

#### III. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2010-2014

## ACTIVITÉ 02.3: SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Priorité: 1

Exposé succinct: Conscient de la portée mondiale de ses travaux, le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) examinera des questions et adoptera des mesures visant à améliorer la sécurité de la circulation routière. À cette fin, il examinera notamment l'application des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières de 1968 et les Accords européens de 1971 les complétant, et élaborera des propositions pour la mise à jour de ces instruments juridiques ainsi que des Résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières (R.E.1 et R.E.2). Le WP.1 s'efforcera en outre de promouvoir l'exploitation de ces travaux à l'échelle mondiale et de s'adapter à la dynamique de la sécurité routière en incluant dans ses débats davantage de questions relevant des pouvoirs publics.

<u>Travail à faire</u>: Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières poursuivra les activités suivantes:

## <u>ACTIVITÉS PERMANENTES</u>

a) Encourager, d'une part, **l'adhésion** aux Conventions de 1968 sur la circulation et la signalisation routières et aux Accords européens de 1971 les complétant ainsi qu'au Protocole sur les marques routières et, d'autre part, la mise en œuvre de ces instruments, et élaborer des propositions d'amendement à ces instruments juridiques en vue de renforcer et d'harmoniser les normes de sécurité routière.

Priorité: 1

### Résultats escomptés d'ici la fin de 2011:

- Examen et/ou adoption, selon qu'il conviendra, de nouvelles propositions d'amendement aux instruments ci-dessus concernant, notamment, la définition d'un eyclomoteur, d'un motocycle, d'un tricycle et d'un quadricycle à moteur, la relation entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les règlements techniques de la CEE concernant les véhicules, et les éventuelles mesures de sûreté en matière de circulation routière recommandées par le Groupe multidisciplinaire d'experts de la sûreté des transports intérieurs.
- Large diffusion des versions consolidées des Conventions de 1968 sur la circulation et la signalisation routières, dans toutes les langues officielles de l'ONU.
- Publication des versions de synthèse des Conventions de Vienne dans les trois autres langues de l'ONU (arabe, chinois, espagnol)

b) Publication et large diffusion des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2) Priorité:

Révision et mise à jour des Résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières (R.E.1 et R.E.2).

## Résultats escomptés d'ici la fin de 2011:

- Publication des deux résolutions dans une présentation plus attrayante et plus moderne et large diffusion de ces résolutions, en priorité dans les autres commissions économiques régionales;
- Examen, mise au point et incorporation à la R.E.2 de nouvelles recommandations concernant en particulier les panneaux à message variable et la signalisation des parcours pour cyclistes.
- c) Définir et mettre en place un mécanisme qui permette de surveiller efficacement l'application des Conventions de 1968 sur la circulation et la signalisation routières.

  Priorité: 1
- d) Définir un mécanisme d'enquête qui permette d'obtenir des Parties contractantes à la Convention sur la circulation routière de 1949 des renseignements sur les éventuelles difficultés auxquelles elles se heurtent pour ratifier et appliquer les Conventions de 1968.

  Priorité: 1
- e) Procéder à l'enquête susmentionnée et concevoir des mesures de soutien visant à aider les Parties contractantes à surmonter les difficultés susmentionnées. Priorité: 2
- f) Aider les Parties contractantes à la Convention sur la circulation routière de 1949 à surmonter les éventuelles difficultés auxquelles elles se heurtent pour ratifier les Conventions de 1968. Priorité: 3
- g) Encourager et renforcer la coopération nationale et régionale entre les autorités compétentes jouant un rôle dans le domaine de la sécurité routière. À cette fin, tirer pleinement parti des conclusions du projet intitulé «Améliorer la sécurité routière mondiale: fixer des objectifs régionaux et nationaux de réduction du nombre de victimes des accidents de la circulation routière» et financé par le Compte des Nations Unies pour le développement.

  Priorité: 2
- h) Échange d'informations sur les programmes nationaux de sécurité routière, compte tenu en particulier des moyens de financement des activités relatives à la sécurité routière, et sur les règlements et les prescriptions de sécurité routière en vigueur dans les pays membres, et diffusion de ces informations afin de faire profiter les gouvernements de la pratique et de l'expérience acquises en la matière.

  Priorité: 3

Résultats escomptés d'ici la fin de **2011**: Mise à jour régulière de la série de tableaux correspondant aux prescriptions nationales en vigueur sur la sécurité routière, aux instruments juridiques nationaux et aux méthodes nationales de formation et de suivi pour les permis de conduire des catégories A et B. Ajout éventuel de nouveaux tableaux

- concernant par exemple les équipements de sécurité complémentaires exigés à bord des véhicules. Publication de renseignements sur les campagnes de sécurité routière menées par les pays membres.
- i) Aide aux pays en transition et aux pays en développement pour l'instauration de pratiques et de procédures modernes et rationnelles en matière de sécurité de la circulation.
   Priorité: 2
  - <u>Résultats escomptés d'ici la fin de 2011</u>: Répondre aux demandes d'assistance technique formulées par d'autres commissions économiques régionales ou leurs pays membres.
- j) Encourager la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à créer des groupes régionaux de sécurité routière (structures analogues au WP.1) chargés de rapprocher les États membres et de renforcer la collaboration entre tous les protagonistes de la sécurité routière dans la région concernée.
- k) Envisager d'élaborer un instrument mondial concernant la sécurité routière mondiale, qui traiterait des besoins réels non couverts par les instruments existants.
- Examen de thèmes d'actualité choisis se rapportant à la sécurité routière, sous la forme d'une discussion approfondie fondée sur des études d'experts et prise des mesures de suivi appropriées pour trouver des solutions concertées aux problèmes les plus pressants dans le domaine de la sécurité et de la circulation.

  Priorité: 2

<u>Résultats escomptés d'ici la fin de **2011**</u>: Définition d'au moins un thème d'actualité en vue d'une discussion approfondie.

# ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

Contribution aux activités prévues par le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) et suivi de ces activités sous l'angle plus spécifique de la sécurité routière.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de **2011**: Examen de propositions éventuelles visant à amender les Conventions de Vienne et les Accords européens, issues du PPE TSE

- m) Agir en tant que facilitateur en ce qui concerne la promotion de la création d'un «Club des conseils de la sécurité routière».
- n) Évaluation et suivi, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et les autres commissions régionales, de la première Semaine mondiale de la sécurité routière des Nations Unies, tenue en avril 2007. Contribuer à l'organisation de la deuxième Semaine mondiale de la sécurité routière (si elle est organisée).

  Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2011: Tenue en 2007 de la première Semaine mondiale de la sécurité routière des Nations Unies sur le thème des jeunes usagers de la route, y compris les jeunes conducteurs, et organisation d'activités pour cette manifestation.

Analyse de l'impact de la première Semaine mondiale de la sécurité routière des Nations Unies dans la région de la CEE et étude de la possibilité de tenir une deuxième Semaine mondiale de la sécurité routière, et d'organiser un séminaire dans la région de la CEE.

En collaboration étroite avec l'Organisation mondiale de la santé et les autres commissions régionales, favoriser la mise en œuvre de la résolution 58/289 **A/RES/60/5** sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale.

Priorité: 1

## Résultats escomptés d'ici la fin de 2011:

- Encourager les Parties contractantes aux Conventions de Vienne n'appartenant pas à la région de la CEE à assister aux sessions du WP.1 et à prendre une part active aux activités de concertation sur la sécurité routière au sein des Nations Unies.
- Informer les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire sur les pratiques de sécurité routière dont il est prouvé qu'elles permettent d'obtenir des réductions notables du nombre de blessés et de tués par accident de la circulation routière,
   Promouvoir les recommandations et les principes directeurs formulés dans le cadre du projet «Améliorer la sécurité routière mondiale: fixer des objectifs régionaux et nationaux de réduction du nombre de victimes des accidents de la circulation routière».
- Encourager d'autres pays n'appartenant pas à la région de la CEE à adhérer aux Conventions de Vienne.

\_\_\_\_